VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION PAR CONSENTEMENT
Héritiers tous d'âge.

Nouvelle Résidence Moderne à Deux Etages

No 2223 rue Soniat, coin de la rue Freret.

Site de Choix pour Bâtir,
43' 6" 2" x 125, rue Soniat, entre les rues Howard et Freret.

Cottage Simple,
22:9 rue Soniat, près de la rue Howard.

Cottage Double,
Nos 346-48 rue Audubon entre les rues Gén Hood et Wall.

Résidence à Deux Etages,
No 1835 rue Upperline, coin Dryades.

20

Terrains de Choix pour Bâtir,
Dans l'ilet borné par les rues Freret, Soniat, Valmont et Howard devant être revendus séparément.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Richard Downing.

No 86,256—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lisu daté et signé du 18 janvier 1909, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 1er mars 1909, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Soniat, Freret, Howard et Robert, désigné comme lot 1 sur un plan de Edgar Pilié, député voyer de ville, daté du 5 mars 1909 et mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Soniat sur une profondeur et façade à la rue Freret de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence moderne en bois à deux étages, couverte en ardoises retirée du trottoir avec pelouse et contenant vestibule de réception, salon double, salle à manger, 4 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, escalier dans le fond, cuisine, office, chambre de toilette galeries sur le devant le côté et dans le fond. Au premier et deuxième étage gaz et électricité et installations avec combinaison partout. Cheminée en bois dur avec devant en toiles à carreau partout. Sous sol, deux citernes hangar, cour, etc., les murailles sont tapissées avec jolies nuances et la maison est toute fait moderne en tout respect est connue comme No 2223 rue Soniat, coin Freret.

2° Un certain lot de terre situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus et contigu au lot ci-dessus désigné comme lot No 2 et mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné 43 6" 2" de face à la rue Soniat sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds; la banquette est faite et le terrain est élevé.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même ilet et district comme la propriété ci-dessus mentionnée et désigné comme lot 3 sur le dit plan ci-dessus référé et mesurant d'après cela 26' 8" 4 pieds de face sur la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir et contenant 3 chambres galerie, hangar, cuve, etc., loué $10.00 par mois et portant le numéro municipal 2219 rue Soniat.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Audubon, Gén. Hood, Wall et Broadway, et mesurant trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double retiré contenant de chaque côté 4 chambres, une galerie devant, une cour devant et derrière, citerne, etc., loué à $22.00 et portant les numéraux municipaux 346-48 rue Audubon.

5° (a) Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Dryades, Bordeaux et Baronne mesurant 30 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue Upperline, 132 pieds de profondeur et de façade à la rue Dryades 30 pieds dans le fond et la façade à la rue Bordeaux et 136 pieds sur la ligne du côté vers la rue Baronne.

(b) Une certaine portion de terre contigue à la propriété ci-dessus décrite dans le même ilet et mesurant 10 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Upperline, 10 pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux, 136 pieds 2 pouces sur les lignes du lot No 1 et toute la profondeur et façade sur la ligne vers la rue Baronne.

Les deux morceaux de terre mentionnés en dernier doivent être vendus ensemble.

Les améliorations d'une jolie résidence simple à deux étages, retirée dit-être une jolie clôture en fer, et contient salle de réception, salons doubles, 5 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, bain avec cabinet de toilette sanitaire, etc., gaz partout, bien tapissé, galerie de devant en haut et en bas, pelouse devant la maison, etc. Dans la cour se trouvent un hangar et une écurie à deux étages faisant face à la rue Bordeaux, et portant le numéro municipal 1835 rue Upperline au coin de la rue Dryades.

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 578 et borné par les rues Soniat, Howard, Freret et Valmont, et subdivisé en 20 beaux lots pour bâtisses numérotés de 1 à 20, les deux inclusivement comme sur le plan de Edgar Pilié, député voyer de la ville, daté du 6 février 1909.

Le lot No 1 formant le coin des rues Freret et Valmont et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Valmont de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots No 2, No 3, No 4, No 5, No 6, No 7, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 2 formant le coin des rues Freret et Soniat, mesurant 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 120 pieds.

Les lots No 9, No 10, No 11, No 12, No 13, No 14 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant le coin des rues Soniat et Howard.

Les lots No 15, No 16, No 17, No 18, No 19, No 20 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Valmont sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant le coin des rues Valmont et Howard. Les lots dans l'ilet dernièrement mentionné seront vendus séparément.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets payables en un et deux ans après la date du passage de l'acte de vente, avec 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Le paiement des quels dits billets devant être garanti par toutes les causes usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les paiements des taxes de 1909, et les loyers et revenus de ladite propriété de la date de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les frais des actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour tier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

F. Zach Spearing, J. C. Henriques, Henry C. McCall, avocats.
7 mars—7 14 28—avril 4 5 6 7 8

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE
JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113, Nouvelle Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

3

TERRAINS.

Avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly.

Jeudi, le 8 avril 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Xavier Grillet et als vs Les Mineurs Zibilich et als.

No 88,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur— Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 1er mars 1909 et signé le 5 mars 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette partie connu comme Gentilly, désignés par les numéros six, sept, huit neuf et dix de l'ilet No 1 sur le plan par D'Hémécourt, daté du 29 octobre 1854 et déposé en l'étude de Théodo e Guyol, ancien notaire, ledit ilet est borné par les rues Abondance, Paris, l'avenue St Bernard et le Chemin de Gentilly mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue St Bernard sur cent vingt pieds de profondeur, le lot No Dix formant le coin de l'avenue St Bernard et de la rue Abondance.

Etant la même propriété acquise par Johann Peter Moegli h par achat de Hugh R binson, le 19 novembre 1861, par acte pardevant R. J. Ker, ancien notaire, enregistré dans le livre des transferts 86, f lio 166.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant John Legier Jr, notaire, 10 pour cent du montant de l'adjudication devant être déposés au moment de l'adjudication.

Avocats Walter L. Gleason, John Watt Duffy, H. B McMeras Jr.

CARRERE & KEENEY,
Encanteurs, 806 rue Perdido.
7 mar 7 14 21 28—avril 4 5 6 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession et Vente en Partage.

Une occasion exceptionnelle, convenable pour Bureau Bâtisse, Hôtel, Appartements, Bâtisse pour Club.

Spéculation ou placement de premier ordre.

Deux bâtisses substantielles à trois étages avec mansarde, Nos 602-604 rue Carondelet, coin de la rue Lafayette, maintenant occupé par la Sewerage and Water Board, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1910. Situé vis-à-vis de l'annexe de l'Hôtel de ville, près du site proposé des bureaux de la nouvelle Poste.

Jeudi, le 22 avril 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

Succession de Martha Mead, veuve de James West.

No 85 413—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

Stanford West et als vs Gladys West et als.

No 88,759—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre, dans l'affaire intitulée Succession de Martha Mead, veuve de James West No 85 413, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D lieu, daté et signé du 18 mars 1909 par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D et en vertu d'un jugement dans l'affaire intitulée Stanford West et als vs Gladys West et als, No 88,759 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 15 mars 1909 lu et signé le 19 mars 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Lafayette, St Charles et Girod, désigné comme lot No Un sur un plan déposé par le Shérif de cette paroisse, dans l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et aussi sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, un devis duquel dernier plan est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 12 avril 1878, de la succession de Hugh McCoakley, au Dr James West. Ledit lot de terre formant le coin des rues Carondelet et Lafayette, et mesurant d'après ledit plan de Pilié vingt cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur environ cent cinquante pieds quatre pouces de profondeur et faisant face à la rue Lafayette [toutes les mesures plus ou moins], et borné dans le fond par une allée commune vingt pieds en largeur, couvrant sur ladite rue Lafayette, laquelle allée est en commun au dit lot et autres.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Girod et Lafayette (autrefois rue Hevia) et mesurant vingt cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot étant désigné par le No deux sur un plan dressé par C. F. Zième, député-voyer général, le 15 novembre 1884, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, ensemble avec une allée dans le fond, vingt pieds de profond ur, s'étendant à la rue Lafayette (autrefois rue Hevia) sur laquelle on a établi un droit de servitude ou usage en faveur de ou en commun audit lot et autres lots s'y étendant.

Les améliorations consistant de deux bâtisses en briques à trois étages avec mansarde, chacune contenant environ 18 chambres, vestibule sur chaque étage, citernes, etc. Les deux bâtisses ont les connections pour le drainage l'eau et le sewerage et sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1910 à raison de cent trente-deux et 50|100 dollars ($132,50) par mois et sont connues comme numéros municipaux 602 et 604 rue Carondelet, coin de la rue Lafayette, les rues Carondelet et Lafayette, sont pavés avec de l'asphalte.

Conditions—Un tiers (1|3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à 8 0|0 d'intérêts par an, de la date jusqu'au paiement.

Lesdits billets devant être divisés en montants correspondants avec chaque part des vendeurs, avec hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, ledit acte ou lesdite actes de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer les taxes de 1909, comme partie du prix d'achat, ainsi les frais de l'acte ou des actes de vente par devant Fergus Kernan notaire, incluant les frais des certificats. L'acquéreur ou les acquéreurs devant prendre possession du loyer du jour de la signature de l'acte de vente.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 19 20 21 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme C. A. Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,183—Division D — Attendu que Charles A. Bonnet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mathilde Valadie, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat.

31 mars—avril 4 9

Succession de Henry W. Conner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 81,995—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary B. Conner, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Denegre & Blair, avocats.

Avril—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques terrains pour bâtir,

Près des grands parcs que l'on développe et lignes de chars électriques projetées.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mars 1909 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Divis on C, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de Lewis St. John, No 88 307, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850, et déposé chez A. A. Bauduin, notaire, comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet No 2540 [autrefois l'ilet No 85] borné par les rues Champs Elysées Marigny, Beauregard et Manuel, lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit: Le lot No 1 est d'une forme irrégulière et mesure 83 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Manuel, 88 pieds, 6 pouces de profondeur sur la ligne divisant du lot No 2 et 121 pieds 6 pouces sur l'autre ligne. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces. Le lot No 5 formant le coin des rues Marigny et Manuel.

Acquis par Lewis St John par achat de la Pontchartrain Railroad Co. par acte pardevant A. A. Baudoin, notaire, daté du 11 mai 1852, enregistré dans le livre des transferts 55 folio 587.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer les taxes de 1909. 20 pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie maison de residence à deux étages en bois.

No 1712 RUE BIENVILLE.

Succession de Dennis J. Duffy

No 89,408—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite savoir:

La jolie maison de résidence en bois à deux étages No 1712 rue Bienville, ayant corridors, 10 chambres, bain, sur un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, située dans le Second District de cette ville carré borné par les rues Bienville, Claiborne, Derbigny et Deuane, désigné par le No deux sur un plan de Edgar Pilié, voyer, en date du 21 mars 1888, et annexé à l'acte de vente par Mlle Marguerite Fox à Thomas Duffy, passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1888, et mesurant d'après ledit plan, mesure américaine, vingt-six (26) pieds cinq (5) pouces et trois (3) lignes de face rue Bienville sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent huit (108) pieds.

Ledit terrain étant composé de l'arrière partie des terrains 7, 8, 9 et 10, du carré d'ilet No 48 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville. A une distance aisée à marcher du centre des affaires, sur une large avenue à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer, louée jusqu'au 30 septembre 1909.

Conditions—Un tiers (1|3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a, à crédit, de un un deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre, signés et endossés par lui, portant sept pour cent (7 0|0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec tout et les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent (5 0|0) honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909, 10 pour cent au moment de la vente, l'acte de vente pardevant W. Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux terrains pour y bâtir

Rue Galvez, entre Champs-Elysées et Français.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet.

JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession vacante de Charles Perrau de Fonterman, No 82 523, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains désignés comme terrains 9 et 10 sur un plan de Bougeral, daté du 4 février 1831, lesquels dits terrains sont maintenant numérotés sur les tableaux d'assessements comme Nos 11 et 12, dans le carré No 64, maintenant 1025, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Célestine [maintenant Johnson] Génie, [maintenant Galvez], Champs-Elysées et Français. Lesdits terrains mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Génie [maintenant Galvez] sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française; le terrain No 9 étant à une distance de cent dix pieds de la rue des Français, et le terrain No 10 étant à une distance de cent vingt pieds de la rue des Champs-Elysées. Acquis le 25 février 1831 d'Olivella Dupont; enregistré C. O. B. 8, folio 258; près des chars de la rue Claiborne. La rue des Français est pavée. Cette partie de la ville grandit rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1909, en sus du prix d'adjudication, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Favret & Friedrichs, E. T. Florance, avocats

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

Charbon
Charbon Pittsburg
Charbon Alabama
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz
et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,
837 rue Carondelet coin Union
PHONES 311, 89, 10.
Cour Succursale—No 4716 rue Magasins coin Valence.
4 oct—1an

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains Eligibles Pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mars 1909 de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Arnaud Ramar, No 88,061, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hémécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850 par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'ilet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), St Antoine, Livingston ou (Mandolin) et Pélopidas; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 35 pieds 6 1|2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Arnaud Ramar de la "Pontchartrain Rail Road Company" d'après un acte pardevant A. A. Baudouin notaire, daté du 8 décembre 1850, enregistré dans le Livre des Transferts No 52, folio 304, près du Chemin Gentilly et de la rue Champs-Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magnifique Résidence Moderne

Avec Grands Terrains,

No 3317 RUE CARONDELET.

SUCCESSION DE
CHARLES LEE SHEPARD
ET
DE NELLIE WALKER SHEPARD, SA VEUVE, CONSOLIDÉE.

No 65,192—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, 339 rue Carondelet, JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 mars 1909 et signé le 23 mars 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

La magnifique résidence moderne en bois à deux étages, No 3317 rue Carondelet, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 10 chambres et chambre à bain; le terrain est décrit comme suit:

1° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No municipal 426, borné par les rue Toledano, Baronne, Carondelet et l'avenue Louisiana; ledit lot est désigné par le No 81X du vieil ilet No 24 et mesurant trente-deux (32) pieds de face à la rue Carondelet sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer daté du 8 août 1837 et déposé parmi les registres de la paroisse Jefferson.

2° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même district et ilet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, mesurant neuf (9) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds de profondeur, étant la portion du fond des lots 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par H. C. Brown, assistant ingénieur de ville. Toute la dite propriété étant connue comme 3317 rue Carondelet et ayant cent pieds de profondeur à la rue Carondelet de 45 pieds plus ou moins, à un point à environ deux cent vingt pieds de la propriété contigue connue comme 3313 rue Carondelet, sur 150 pieds de profondeur sur la ligne du côté de l'avenue Louisiana, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté, de là 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue Carondelet, s'étendant vers l'avenue Louisiana, de là sur une deuxième profondeur de 30 pieds à la ligne du fond, laquelle ayant 32 pieds en largeur.

La propriété est à un ilet de l'avenue St-Charles et à proximité de plusieurs lignes de chars, cela conviendra à celui qui cherche une résidence désirable et commode.

Conditions—Un tiers (1|3) ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, le paiement différé devant être représenté par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0|0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété foncière. Lesdits actes devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, pour garantir le paiement des dits billets et l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1909, 10 pour cent comptant de dépôt requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mars—28—av 4 11 18 25 29

Succession de Esther Mendes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 85,539 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Irvin Huerst, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.

Félix J. Dreyfous, Alfred D. Danziger, avocats. 2 avril—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente attrayante de propriétés améliorées.

Propriétés commerciales de choix et résidences,

COMPRENANT

Le magasin en briques à trois étages et résidence, coin des rues Tchoupitoulas et Septième.

La bâtisse en briques à trois étages contigue aux No 2227-29 rue Tchoupitoulas.

Deux cottages simples (le devant en briques) Nos 2921-2923 rue Tchoupitoulas.

Cottage résidence attrayante 2907 rue Tchoupitoulas, près de la rue Six ème.

Quatre cottages doubles de choix et rémunératifs rue Huitième.

Deux cottages doubles attrayants et de valeur 920-22, 924-26 rue Philip, près de la rue Constance.

Joli cottage double convenable, 927-29 rue Première tous loués et ayant d'excellents locataires.

Succession de Mme Catherine Voelkel.

No 82 954—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1909, par l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Catherine Voelkel, les propriétés suivantes—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, etc, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans l'ancien Faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, mais maintenant comprenant le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas) Fulton, Sixième et Septième, désigné par le No Un, sur un plan par B. Buisson, voyer, daté du 5 novembre 1833 et mesurant 33 pieds 8 pouces de face (33 8") à la rue Levée, sur 103 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté le plus près du No 2 et 96 pieds de profondeur et façade à la rue Septième, sur 32 pieds dans le fond. Toute mesure anglaise. Les améliorations comprennent le grand magasin-résidence en briques à trois étages, substantiellement construit, No 2931-33 rue Tchoupitoulas, occupé par la maison de "Hardware" Voelkel, populaire et longuement établie, sur le rez-de-chaussée, et comme résidence au premier étage, aux deuxième et troisième étages aussi dans le fond se trouve une bâtisse à deux étages, occupés comme entrepôt, etc. Cette propriété est admirablement située pour tout genre de commerce en détail, près du Dockboard de la rue Huitième et lignes vapeurs et chemin de fer.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 2 dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas), Fulton, Sixième et Septième, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée; sur une profondeur de 102 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No Un et 116 pieds 10 pouces sur la ligne du lot No 3 et vingt-neuf pieds 4 pouces en largeur dans le fond. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en briques à deux étages et commode, désignée par les Nos 2927-29 rue Tchoupitoulas, subdivisée comme magasin au rez-de-chaussée et appartements de résidence au premier étage.

Cette propriété conjointement avec la première propriété ci-dessus décrite serait à cause de la proximité des cars de ceinture débarcadère de steamship, etc., fersit une location idéale pour manufacture ou grand espace pour bureaux, etc.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droite, voies, etc., situé dans l'ilet borné par les rues Bâtisse, Septième, Levée (maintenant Tchoupitoulas) et Fulton, désigné comme lot 1 sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté du 18 novembre 1846, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 104 pieds 2 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Septième, et 110 pieds 6 pouces sur la ligne du lot 2, et 29 pieds 4 pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent le cottage [avec façade en briques] à un étage, avec entrée pour wagon, connu comme 2923 rue Tchoupitoulas et loué à bas prix [à cause de certaines restrictions] à $8.00 par mois.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Tchoupitoulas [autrefois Levée], St-Thomas [anciennement Fulton] mesurant 15 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 116 pieds, plus ou moins, le même étant la moitié supérieure du lot désigné par le No 3, sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté du 18 novembre 1846. Les améliorations comprennent un cottage [avec façade en briques] à un étage, désigné comme No 2921 rue Tchoupitoulas et rapportant $9.00 par mois.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Faubourg Livaudais dans la Paroisse Jefferson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé en l'étude de T. Guyol, notaire, comme plan 184 pour référence. Ledit lot mesurant (M. A.) 24 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 75 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de division du lot A, et de 78 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot C, lequel dit lot B formant une partie du lot No 14 sur le plan original dudit Faubourg. Les améliorations comprenant le joli cottage-résidence et commode, désigné comme No 2907 rue Tchoupitoulas et ayant de bons locataires, etc., rapportant $11,00 par mois.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 91, borné par les rues Huitième, Neuvième, Laurel et Annonciation, d'après un plan de D. A. Seghers et fils, daté du 13 juillet 1907, ledit lot est désigné par la lettre A et mesurant 28 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Huitième sur